

LA TORTURE AU MAROC

TEMOIGNAGES

(Rapport de Mr. Leclerc à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme sur la situation au Maroc.)

Les tortures

Il est de notoriété publique au Maroc que les services de police usent de la torture; Cela semble être considéré comme une pratique courante;

La police peut agir assez librement puisque la garde à vue est de six jours en matière ordinaire, de douze jours en matière politique et encore la police considère, avec d'ailleurs, semble-t-il, l'accord de la Cour Suprême en matière politique, que la garde à vue peut être illimitée.... avec un conditionnement psychologique sans relâche (cris déchirants, hurlement venant apparemment de salles de tortures, bruits insolites, privation de sommeil, réveil la nuit, etc...).

Expertise médicale

Les militants, lorsqu'ils furent entre les mains de la justice, demandèrent des expertises médicales, qui leur furent refusées, à l'exception de celle qui fut ordonnée sur Anis BALAFREJ. Réalisées quinze jours après les tortures, ces conclusions sont édifiantes. L'expert a constaté: une vésicule hématique de la plante du pied en voie de cicatrisation de la malléole interne du coup de pied

droit avec endolorissement articulaire, une plaie en voie de cicatrisation de la face interne du plateau tibial avec limitation de la flexion de la jambe, endolorissement des vertèbres dorsales D6 et D10 et lombaires L1 et L5 (ce qui confirme la torture de l'avion), rein droit sensible à la palpitation, troubles urinaires, engourdissement musculaire du bras gauche avec diminution de la force de préhension, fourmillement des mains, érosions cutanées superficielles de l'avant-bras droit et du poignet droit.

Témoignages

Le passage dans les locaux de la gendarmerie ou de la police est sans aucun doute la phase la plus éprouvante pour toutes les victimes de la répression. Depuis quelques années, des témoignages de militants ont révélé une partie de cette réalité. En fait, les tortures décrites jusqu'ici, les traitements inhumains subis dans les locaux de la police et de la gendarmerie sont systématiquement appliqués pour toutes les affaires. Elles touchent aussi bien des vieillards de 60 à 70 ans que des enfants de 3 à 14 ans. Tout local de la police judiciaire est un centre de tortures. L'appareillage a été simplifié au maximum pour répondre à toutes les éventualités. Ainsi, dans les campagnes par exemple, les personnes arrêtées sont torturées dans les jeeps mêmes de la gendarmerie. Les jeeps sont équipées d'un matériel électrique très simple qui permet au cours même du transport d'obtenir les premiers aveux.

Forkani:

On m'a enlevé le 17 janvier 1969. Je suis resté sous la garde à vue jusqu'au 2 mars 1970. Le 25 juillet 1970 je me suis présenté auprès du juge d'instruction. C'était la période de la torture dans une cellule noire, affamé sans citer les insultes et les injures. Pendant 107 jours je suis passé par - (opérations dont 17 j'ai perdu complète-

ment ma conscience. Je ne pouvais pas me tenir debout bien pour un mois et demi. Mes mains sont resté attachées 7 mois (nuit et jour) et 4 mois le bandeau sur mes yeux.

Il éprouve encore des douleurs dans la mâchoire supérieure et inférieure, ainsi que dans l'épaule et le pied gauches. J'ai demandé au médecin à ce qu'il déclare ces blessures mais il a refusé sous prétexte qu'elles n'étaient pas apparentes. De plus, j'ai eu des trous de mémoire à tel point que j'oublie parfois tout.

Chaabi:

Chaabi parle longuement des différentes phases de sa détention et les tortures dont il a fait l'objet notamment dans la grotte où il a trouvé CHCUJAR couché dans son sang et dans un état critique.

Evelyne Serfaty:

... On m'a attaché les chevilles et les poignets ensemble avec des chiffons et des cordes. On fait passer entre eux une barre de fer que l'on pose entre deux tables (c'est le "Perchoir du perroquet"). On me pose un bandeau sur les yeux, un chiffon sur la bouche. On verse de l'eau sur le chiffon en me disant que si je ne parle pas, on ajoutera du javel à l'eau (c'est l'étouffement).

Je suis toujours sur le "perchoir", mais c'est le supplice de l'électricité, dans les oreilles, dans le sexe, Puis on m'enroule des fils autour des orteils, et ce sont de terribles décharges dans tout le corps.

Un autre supplice: on m'enroule dans une couverture, m'étend sur un banc de bois, attachée avec des cordes, on incline le banc en arrière de façon à ce que la tête touche presque le sol...

Cette fois-ci, on m'attache les chevilles et les poignets à une corde... je tourne et qu'à chaque tour, on m'appuie fortement sur la co-

lonne vertébrale creux des reins. J'ai l'impression que mes vertèbres vont se briser d'un moment à l'autre. (...)

Je me retrouve sur le sol, le dos contre le mur. Mes jambes et mes pieds sont bleus, gonflés énormément. De même que mes mains.

Mais ce n'est pas fini. On m'oblige à me relever, on me frappe sur tout le corps avec une longue barre plate en bois. Un de mes tortionnaires, grand, gros et fort me marche sur les pieds. (...)

Je suis l'objet de pressions morales incessantes. Mes parents sont là, ils sont en bas dans les grottes (Mon père a 83 ans, ma mère, à moitié aveugle, 79 ans) est-ce que je n'ai pas pitié d'eux? On m'inculpera de trafic de drogue. Des preuves? - On mettra un sac plein de drogue dans ma voiture avec mes empreintes. Je ferai 5 ou 6 ans de prison. La douceur: "Je te donne ma parole que si tu parles, on te ramène immédiatement chez toi, tu pourras te faire soigner;" Encore des menaces: "On t'enfermera dans un sac et on te jettera à la mer." (...)

Je suis tout au bord d'une falaise, en bas, la mer et les rochers éclairés par la lune. On me dit: "Et maintenant parle, sinon on te jette en bas, on croira à un accident."

Après 9 jours de détention, j'avais le visage et le cou bleus, les jambes et les pieds enflés et également bleus, une profonde blessure à la jambe droite, les avant-bras et la poitrine couverts d'hématomes.

Omar Dahkoun: (étudiant)

Il m'a arraché le bandeau que j'avais sur les yeux et m'a dit: " Regarde-moi bien, je suis Dlimi, le colonel Dlimi. Il y a longtemps que je n'ai pas pratiqué la torture; mais je vais m'y remettre sur toi avec plaisir". Il a lui-même surélevé la barre à laquelle

j'étais suspendu, pieds et poings liés (torture du perroquet), m'a écrasé des bouts de cigarettes sur le corps, puis a témoigné sa satisfaction à mes tortionnaires en les invitant à un banquet en ma présence. J'ai passé 185 heures en tout entre les mains de la police. On m'a mis dans la bouche un chiffon imbibé d'eau de Javel. J'ai eu droit à la "Gégène", "secousses électriques", à la "baignoire", à la "bouteille"...".

Le président l'interrompt quand il veut énumérer toutes les formes de tortures qu'il a subies en disant: "Ce n'est pas le moment des plaidoiries; tu dois répondre par oui ou non à mes questions."

Dr Omar Khattabi (chirurgien):

J'ai signé le PV de la police parce que je n'en pouvais plus de la torture. On m'a même remis un revolver que je pensais être chargé et j'ai essayé vainement de me suicider. J'ai demandé alors à la police de signer une feuille blanche mais on a exigé de moi des déclarations verbales que l'on a enregistrées au magnétophone. D'habitude, quand je pratique une opération chirurgicale, la cicatrisation se fait en une quinzaine de jours: par contre je porte encore des blessures non cicatrisées après deux mois"...".

Omar Benjelloun (avocat)

J'ai été arrêté le 9 mars à Casablanca où j'ai été torturé jusqu'au 22 mars, jour où on m'a transféré à Rabat. La torture a recommencé sans répit. On s'est servi de tous les moyens: on m'a piqué et j'ai dû parler tout en dormant. J'ai subi un jour toute sorte de tortures pendant quatorze heures d'affiliée. Puis on m'a emmené en mer dans une vedette de garde-côtes. On m'a alors fait subir le supplice de la noyade dans la mer à plusieurs reprises "...". Je suis demeuré

quasi aveugle durant une semaine et je n'ai pu marcher pendant quinze jours par suite des coups reçus sur la plante des pieds. Après un mois et demi mes différentes blessures ne sont pas encore cicatrisées "...". Mais je n'en garde rancune envers quiconque car c'est un système qui m'a torturé et non des individus "...".

Ahmed Belcadi (avocat)

J'ai été arrêté le 17 mars 1973. J'ai été torturé lors de mes interrogatoires qui étaient principalement axés sur mes activités politiques au sein de L'U.N.F.P. et sur mes contacts avec maître Omar Benjelloun... Pour répondre à votre question, monsieur le Président, je ne pense pas qu'il existe une personne qui soit en mesure, dans une telle situation, de se conduire d'une autre façon que la mienne. La police m'a demandé de signer mes déclarations alors que j'étais dans un état physique et sanitaire lamentable. J'ai été torturé à l'eau de Javel, à l'électricité. J'ai connu toute sorte de supplices. Nous étions réduits à l'état d'insectes; nous avions faim, nous étions sales. J'ai eu les yeux bandés et les menottes aux poignets du 17 mars au 7 juin. D'ailleurs, avant de prendre place dans la fourgonnette de la police, on m'a prévenu en me disant: "Belcadi, voici ta tombe"...

Notre détention était marquée par une lourde contrainte morale et physique. Nous n'avions pour toute nourriture que de l'eau chaude avec des lentilles "...".

Abdelaziz Bennani (avocat):

Le 6 juin dernier j'ai fait des déclarations spontanées devant le procureur et j'ai refeté d'emblée tout ce que le P.V. de la police contenait. Je ne vais pas parler des tortures puisque tout le monde l'a fait avant moi, mais je peux faire une remarque: nous avons été

suspendus comme des moutons, seulement le mouton n'est suspendu qu'après avoir été égorgé, alors que nous, nous l'avons été vivants. Il n'y a pas que la torture physique, il y a aussi la torture morale: je suis resté coupé du monde pendant quatre-vingts jours, loin de ma famille, les yeux bandés et les mains liées. J'entendais des cris de douleur poussés par des voix que je reconnaissais"...".

Le 2 avril, on m'a emmené dans une pièce alors que j'étais dans un état indescriptible. J'ai entendu la voix de maître Belcadi qui avait l'air de répéter un disque et devant les menaces de nouvelles tortures j'ai dû dire à la police que tout ce que disait Belcadi était vrai.

Effectivement, dans l'état où je me trouvais, on a accepté de m'emmener chez un médecin: mes yeux étaient toujours bandés et l'auscultation n'avait rien à voir avec une expertise médicale"...".

DIFFÉRENTES FORMES DE TORTURE.

- Torture dite "perchoir à perroquet":

Les poignets sont attachés, les genoux sont ramenés vers la poitrine, les bras autour des jambes, une barre de fer cylindrique est passée sous les genoux. Le militant est alors suspendu par la barre sur deux supports.

- Eteuffement à l'eau mélangée de grésil et autres produits toxiques.

L'éteuffement à l'eau se déroule généralement lorsque le militant est suspendu en "perchoir à perroquet".

- Torture dite de "l'avion":

Même procédé que "perchoir à perroquet", mais en plus, en sens inverse. Les pieds sont attachés et rebattus derrière le dos; une tringle

est passée entre les poignets et les chevilles, puis le corps est suspendu sur des supports. La colonne vertébrale est alors en arc convexe.

Les tortionnaires chargent en outre de plus en plus les supports des objets lourds ou pression des pieds.

- Décharges électriques:

appliquées aux oreilles, aux seins et au sexe.

- Torture du "Pendou":

Le militant monte sur une caisse. On lui rabat les bras derrière le dos. Les poignets sont attachés et reliés à une corde qui descend d'une tringle. La caisse est alors poussée et le corps reste ainsi pendu.

- Brûlure de cigarettes.

- L'asphyxie:

Les mains et les pieds sont attachés. Un chiffon est placé sur le visage. Lorsque le nez est relâché et que le militant peut inspirer, l'eau lui pénètre dans les poumons.

- L'épilage.

- Bastonnades sur la plante des pieds et sur le corps.

- La drogue.

- Les coups de nerf de bœuf et les menaces d'autres tortures.

Ces tortures s'accompagnaient de toutes sortes de menaces de la part des tortionnaires, y compris la menace de liquidation physique.

Elles ont laissé de graves séquelles chez beaucoup de militants: perte de l'ouïe, perte de sensibilité des membres, poignets, chevilles, etc.....

Le pouvoir fantoche entame une nouvelle série de jugements, en présentant 157 militants devant le tribunal militaire de Kénitra, le lundi 25 juin 1973. Ces militants dont la plupart appartiennent à l'Union Nationale des Forces Populaires, sont accusés d'atteinte à la sûreté de l'Etat et de tentative de renversement du régime.

De son côté, le tribunal criminel de Casablanca, examinera le 31 juillet 1973, le "dossier de Casablanca" portant sur 81 accusés dont 45 sont emprisonnés, 6 en liberté provisoire et une trentaine que l'appareil répressif du pouvoir n'a pu arrêter. Ils sont accusés "d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, de port d'armes et de détention et utilisation d'explosifs". Ils appartiennent à la gauche révolutionnaire dont la revue "Souffles" est le porte-parole.

Par ailleurs, la Cour de cassation entamera ultérieurement la révision de l'affaire de 33 militants, jugés par le tribunal régional de Marrakech qui avait rendu un verdict trop sévère que ces militants ont demandé son pourvoi en cassation.

Tous ces procès reflètent la voie suivie par le pouvoir fantoche et qui reste la dernière forme de démocratie au Maroc ; par conséquent, elle ne sort pas du contexte même de la nature du pouvoir et de son option au service de l'impérialisme.

Nous vous présentons les noms des militants dans les dossiers suivants :

I° - LE DOSSIER DE KENITRA

- | | |
|--|--|
| 1) Dahkoun Omar (étudiant) | 15) Moukhtabar Lahcen ben Med. (super Caïd) |
| 2) El Mouhtadi ahmed ben Bouchaïb (ouvrier). | 16) Karam Med. Ben Salah (Avocat). |
| 3) Younès Mustapha ben Ahmed. | 17) Akdaf Ahmed (ing. statisticien). |
| 4) Idriss El Méliani Ahmed (Prof.) | 18) Bouchoua Ali (tailleur) |
| 5) Sabri Ahmed b. Lahcen (ouvrier) | 19) Charkaoui Ahmed ben Mohamed (directeur de société). |
| 6) Bourass Med b. Ahmed (ouvrier) | 20) Ousmouh Ali (ouvrier dans une compagnie d'assurance). |
| 7) Janah Boujemaâ ben Abderrahman (ouvrier). | 21) Kaboun Mohamed (Avocat). |
| 8) Ahihi Lahcen ben Med (étudiant et tailleur) | 22) Jdaïni Mustapha b. Ali (instituteur). |
| 9) Laâli Med b. Bouziane (étudiant en droit) | 23) Miri Boujemaâ ben Mustapha (ouvrier dans un hôtel) |
| 10) Ramdani b. Mustapha Hamoudada (professeur) | 24) Melhaoui Mohamed (professeur). |
| 11) Sanhaji Abdelmajid (professeur) | 25) Lahdoudi Benyounès (employé dans un hôpital). |
| 12) Azghar Med ben Ali (ouvrier à l'O.C.E) | 26) Mahmoudi Mohamed ben Mohamed employé dans un hôpital). |
| 13) Ziani Ahmed ben Med. (ouvrier) | 27) Hajicui Mohamed ben Mohamed. |
| 14) Marcouane Farji ben Jilali (super Caïd). | 28) Beléfrouh Ahmed ben Bouia. |

- 29) Hajou Haj Hamou (ouvrier).
 30) Ouazzani Ahmed (ouvrier).
 31) Nassri Fadel (directeur d'un lycee à casablanca).
 32) Ikhich Lahcen b.Med (ouvrier).
 33) Ikhich Omar(officier de troupe adjoint à Oujda).
 34) Ibrahim Abdesslam (officier de troupe à Cujda).
 35) Bourassi Larbi ben othmane.
 36) Belkadi Ahmed b.Saïd (Avocat).
 37) Haloui Med.Ben Tayeb (Avocat).
 38) Abdelmoumni Ismael ben Med. (chef de bureau de l'état civil).
 39) Tawfik Idrissi Ahmed (Avocat).
 40) Armiti Ahmed dit "Franco".
 41) Ayoubi Larbi b.Driss(planton).
 42) El Karchaoui Mustapha b.Lahcen (professeur et journaliste).
 43) Bennani Abdelaziz ben Tayeb (Avocat).
 44) Benjeloun Omar b. Med(Avocat).
 45) EL Yazghi Mohamed ben Driss (conseiller juridique).
 46) El Khattabi Omar (chirurgien).
 47) Bouibi Taybi ben Sallam.
 48) El Fallahi Mohamed ben Mohamed (fonctionnaire).
 49) El Ouatik Mohamed(instituteur).
 50) Bikhachi Abdelhafid(réparateur de postes radio).
 51) Idrissi Hassan ben Salah, dit "Nassiri" (chômeur).
 52) Aït Ammi Lahcen ben Abdallah dit "El Haj" (commerçant).
 53) Bourmbarek ben Ahmed, dit "Abdelkader".
 54) Hamadi ben Khadjou (fella).
 55) Améziane Amehrouk (fella).
 56) Lahcen ben Med;b.Khouya(fella)
 57) Akmari Oussidi (fella).
 58) Améziane Ali b.Med. (fella).
 59) Améziane Amhamad (fella).
 60) Mouha b.Ali OUhouhou(tapissier)
 61) Ibrahim b.Saleh Atabi(fella).
 62) Laâjini b.Lahcen (fella).
 63) Laâjini Ali b.Saïd (fella).
 64) Abidi Ali b. Med. (fella).
 65) Akka b.Med.ben Haddou(chômeur).
 66) Améziane Sidi Med.ben Ahmed (fella).
 67) Fanjal Brahim b.El Haj Lahcen (fella).
 68) Fanjal El Haj Lahcen Ben Omar (fella).
 69)Aâssil Mouha b. Med(fella).
 70)Massini abderrahmane(tailleur)
 71)Erzaoui Ibrahim.
 72)Ourissou Mohamed ben Abdelhadi (ouvrier).
 73)Kamar ben Salem (chef debureau du Crédit agricole à khouribga).
 74)Messaudi lahcen (cordonnier).
 75)Amahzoun Mouha Oulhaj Alouba (fella).
 76)Amahzoun Hammou (officier de troupe adjoint à El Hajeb).
 77)Amahzoun Bouazza (officier dans les forces auxiliaires).
 78)Raksoun Bassidi.
 79)Arsli El Haj b.Abba (fella).
 80)Kassmi Mohamed ben Lahcen.
 81)Sahil Idriss ben El Haj Med. Ou Haddou (instituteur).
 82)Haya Mohamed b.Zid (chef de bureau de poste).
 83)Fakouh Ali (Mokhazni à Fès).
 84)Amahrach Houssaine b.Kaïd Driss (officier de troupe adj.-El Hajeb)
 85)Younès Mohamed (instituteur).
 86)Kader Mustapha b.Med.(inst.)
 87)Darini Brahim b.Med. (maçon).
 88)El Habib Belkacem ben Mohamed (instituteur).
 89)Issa Mohamed (fonctionnaire à l'état civil).
 90)Hammou ben Med ben Nassou.
 91)Lachlach Ahmed ben Mohamed ben Bachir(fonctionnaire).
 92)Zaïdi Brahim b.Med. (maçon).
 93)Marzouki Med.(garçon de café).
 94)Ouazzan Hammou (Mokhazni).
 95)Ouazzan ben Kacen (Mokhazni).
 96)Ksisser Amer (Mokhazni).
 97)Addi chan Laâraj (fella).
 98)Saïd Ouahcen Oukhouya (fella)
 99)Ali Ouzaid Ousakounti.
 100)Akka Sakkou ben Hammou(fella)
 101)Abdellah ben Mohamed b.Ahmed ben Bakhzour (chômeur).
 102)Taghchicht Lahcen ben Med.ben Lahcen (Mokadden à Safi).
 103)Mouha Ou Mouh Naït Rabi (fella).
 104)Danmane Saïd b.Lahcen ben Abd-elmalek.
 105)Beichakouk Mohamed b.Abdelkader
 106)Aït Zaïd Lahcen (maçon).
 107)Aït Zaïd Omar (fquih).
 108)Sidi Bassou Ahmed anaba ali (fella).

- 109) Fakhr eddine Mohamed, dit "bou-
tmazought" (fella).
110) Etourki Addi ben Madani ben
Lahcen (ouvrier).
111) Dani Assou Oussakou (berger).
112) Berkaoui moubarak ben ali
(fella).
113) Magha oua hassaine ou saghou
(maçon).
114) Ali Mouha Ouahssaine ou saghou
(fella).
115) Mouha Ou Mouh Ou Mouha Ouassal
(fella).
116) Ali Ou Hamad Ouazda (fella).
117) Assou Ouahmad Ouuali Ajrari
(fella).
118) Haddou Ou Mouha Oualassal
(fella).
119) Maâzouz Ahmed dit "Khanafrou"
120) Kabiri Mohamed Ben Idriss
(commerçant).
121) Bouchama Mohamed (maçon).
122) Marouch Mohamed ben Mohamed.
123) Admi Miloud (conducteur).
124) Moumni Mustapha (fella).
125) Bouabdellah Rabah.
126) Jaouani Abdellah ben Omar
(journalier).
127) Bouabdellah Abdelghani (fella).
128) Ahmed Miloud (ouvrier).
129) Azam Loukili Ahmed (journalier).
130) Azam Abdenbi (fella).
131) Bouabdellah Bimoun (fella).
132) Azam Ahmed ben Abdellah (fella).
133) Dkhissi Mohamed (fella).
134) Azam Moussa b. Mahjoub (fella).
135) Moumni Brahim b. Med (fella).
136) Azam ben Med. Ben Abdennebi
(fella).
137) Bouabdellah Moussa ben Ali
(fella).
138) BouEd Allah Ahmed ben El Arbi
(fella).
139) Mohamed ben Ahmed ben Mustapha
dit "Bouzghoud" Med. (fella).
140) Mohamed ben Ahmed ben Mustapha
dit "Bouzghoud" (balayeur).
141) Bakhti Ahmed ben Abdellah
(vendeur des 4 saisons).
142) Bounala Boumédienne (fella).
143) Bakhti Abdellah ben Chérif
(fella).
144) Bakhti Lahcen ben Abdellah
(fella).
145) Azzaoui Abdelkrim ben Abdellah
(fella).
146) El Jabri Med. ben Boujamaâ
(gardien).
147) Alaoui Ali ben bachir (fella).
148) Touhami Med ben Abdesselam
(commerçant).
149) Bouabdellah Saïd ben Mohamed
(commerçant).
150) Bouabdellah Souheil b. Mohamed
(commerçant).
151) Habchi Mohamed ben Aâmour
(vendeur des 4 saisons).
152) Ali Ouahmed Ouzada.
153) Zaouachi Mohamed (commerçant).
154) Azam Belkhir ben Ahmed.
155) Mohamed Tamsamani (ingénieur).
156) Azam Kouider.
157) El Jabri Mohamed ben Mohamed
ben Boujemaâ.

LE DOSSIER DE CASABLANCA

II

-24-

GROUPE I

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| 1) Anis Balafraï b. El Hadj Ahmed. | 41) El Yaàcoubi Ahmed B. El Houssine. |
| 2) El Bonabidi Med. b. Abdouahmane. | 42) El Hichi Med. B. Abdessalam. |
| 3) Tawfig belcaïd b. Abdellah. | 43) Abdelaziz Adabi B. Med. |
| 4) El Khalii Mustapha b. Bouchaïd. | 44) Abdelaziz Mnabhi B. Abdellah. |
| | 45) Omâr Khalili B. Tilali. |
| | 46) Med Kanad B. Tayeb. |
| | 47) Faïl Bonchaïb. |
| | 48) Mzini Med. |
| | 49) Lahbabi Abdelatif. |
| | 50) Moussami Tahar. |
| | 51) Talbi Med. |
| | 52) Hamama Med. |
| | 53) El Kabir Abdessamad. |
| | 54) Belkahi Abdelouahad. |
| | 55) Madaraj Mustapha. |
| | 56) El Maddad. |
| | 57) Serifi. |
| | 58) Salaheddine. |
| | 59) El Badhi. |
| | 60) Charif. |
| | 61) Mehjoubi. |
| | 62) Mustapha dit "Wahbi". |

GROUPE II

- | | |
|---|--|
| 1) Harzani Ahmed b. Ahmid. | 63) El Yaâfani med. Chakni. |
| 2) Sidon Simon. | 64) Benaïm Raymond. |
| 3) Dahkaouini Abdelatif b. Med. | 65) Sarfati Abraham. |
| 4) El Bardouzi Med. b. Lahceu. | 66) Mouchtari dit "Youssef". |
| 5) Zroua Hamid b; Ahmed. | 67) Mauseuri dit "Ahmed". |
| 6) Nadim Abdejahl b. Med. | 68) Zarcual Abdelatif. |
| 7) Bari Med. b. Moubarak. | 69) Moukhatar Abdelkader dit "Jilabi". |
| 8) Rahmouni Med, b; Touhami. | 70) Boudardara. |
| 9) Mahououb Med. b. Tahar. | |
| 10) Tarfaoui Med. b. Med. Fadel. | |
| 11) Fatima b. Abdelkader b. Ahmed. | |
| 12) Boudaka Med. B. Moussa. | |
| 13) El Fakani Abdelfatah B. Abdelkader. | |
| 14) El Mouadin Abdouahmane B. Med. | |
| 15) Diouzi Abdelhaï B. Ahmed. | |
| 16) Laabi Mo. B. Hammoud. | |
| 17) Jamal Belakhadar B. Abdelhamid. | |
| 18) Laâbi Abdelatif B. Driss. | |
| 19) El Moudaraj Abdeljahil B. Ahmed. | |
| 20) Cheâbi Med. B. Ahmed. | |
| 21) Bouabid Mamdouh B. Abdellah. | |
| 22) Mansouri Moukhatar B. Lahcen. | |
| 23) Amine Abdelhamid B. Med. | |
| 24) Moussaori Med. B. Dahhou. | |
| 25) Med. B. Majdoub B. Abdelouahaid. | |

GROUPE III

- | |
|-------------------------------|
| 1) Amimi Jilali B. Halibi. |
| 2) Med. Fathi B. Miloud. |
| 3) Hossan El Fahmi B. Mimoun. |
| 4) Ali Nouri B. Bendaoud. |

GROUPE IV

- | | |
|---|------------------------------|
| 26) Skali Med. B. Tahar. | 1) Adelatif El Falak B. Med. |
| 27) Fakir Ali B. Ahmed. | |
| 28) Kamal Hobid B. Med. | |
| 29) Saline Radouane B. Bouchaïb. | |
| 30) Idriss Houssaïne B. Abdellah. | |
| 31) Benziane Med. B. Laïbi. | |
| 32) Lahcen Zakri B. Med. | |
| 33) Abderrazak Hlal B. Med. | |
| 34) El Arcoussi Ismaël B. Med. | |
| 35) Med. Hsaïne B. Salah. | |
| 36) Farissi Mustapha B. Ahmed. | |
| 37) Hamdaoui Ahmed B. Abdesslam. | |
| 38) Kasmi Abdelkader B. Bahhou. | |
| 39) Bencacem Lazaâr B. Med. | |
| 40) Lahmar Abderrahmane B. Hadj Moukhtar. | |

III-Le DOSSIER DE MARRAKECH

- 1) Othmane Boujemaâ
- 2) Housseune Abdeljabar
- 3) Harzni Abdellah
- 4) Kourak Abbas
- 5) Manidoum
- 6) Touji Houssaine
- 7) Boulaflafet Hsaine
- 8) Mahfoud Hassane ben Ahmed
- 9) Karam Abdelkhalek b. Mbarek
- 10) Chaïb Abbas
- 11) Rkiz Ahmed
- 12) Annan Abdessadek
- 13) Al Idrissi
- 14) Jacuhari Nourredine
- 15) Raï Boujemaâ
- 16) Bouhsini Mohamed
- 17) Ibn Rajeb
- 18) Belghiti Malika
- 19) Aït Brahim Lahcen Barhim
- 20) Bouhou El houssaïne
- 21) Larbi Asri Bouakta
- 22) Aït ghazou Mahjoub
- 23) Bouchrit
- 24) Khiari Touhami
- 25) Dakkak Abdelghani
- 26) Alaoui Belghiti Mustapha
- 27) Karam El Hassan
- 28) Chacui Hassan
- 29) Hamdissi
- 30) Mahfoud Brahim
- 31) Meliani Zaoui
- 32) Ibn Yadar Lahcen.

IV-LES DETENUS DE CASABLANCA

En ce qui concerne les militants détenus dans la prison civile à Casablanca et qui sont au nombre de 36, nous publions ci-dessous les noms qui nous sont parvenus en attendant la liste complète :

- 1) Belekbir Abdessamad (professeur)
- 2) Bribri Mustapha (professeur)
- 3) Nassri Omar (professeur)
- 4) Samhri Mohamed (professeur)
- 5) Hamri Mohamed Abazid (instituteur)
- 6) Tijarti Mohamed (professeur)
- 7) Hajjami Abdelhafid (professeur).